



# Rapport sur le rendement 2014-2015

AUDITOR GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## Déclaration de responsabilité

Le présent rapport illustre le rendement de mon Bureau pour l'exercice clos le 31 mars 2015. Il a été préparé sous ma direction. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

Mon Bureau apporte les changements requis à la suite de la modification de la *Loi sur le vérificateur général* de 2014 et du Plan stratégique 2014-2020. Les initiatives stratégiques et les autres changements découlant de ces deux événements continueront d'être mis en œuvre pour le reste de mon mandat jusqu'en 2020. Néanmoins, je demeure préoccupée au sujet des contraintes imposées sur les activités de mon Bureau étant donné son budget restreint de 2,1 millions de dollars.

Ce rapport présente un tableau complet du rendement réel du Bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement présentés sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du Bureau, et ils mettent l'accent sur des aspects essentiels pour comprendre le rendement du Bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du Bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement ont été définies et expliquées.

Ce rapport sur le rendement a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2) sur les rapports publics de performance, lequel est publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, CPA, CA

## Introduction

La mission du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) est de fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport mesure notre rendement conformément aux indicateurs de rendement liés à notre plan stratégique et aux exigences de notre loi. Nous croyons que ces indicateurs devraient aider les lecteurs à évaluer la productivité et la qualité de nos travaux. Les états financiers audités de 2014-2015 du VGNB sont également inclus dans ce rapport.

## Initiatives stratégiques

Nous sommes en train de mettre en œuvre notre plan stratégique 2014-2020 d'une durée de sept ans. Le présent rapport rend compte du début de nos travaux dans le cadre du nouveau plan stratégique du Bureau. À l'avenir, au fur et à mesure que nous continuerons de mettre en œuvre le plan stratégique, nous entreprendrons l'élaboration et l'actualisation du format de ce rapport ainsi que des cibles et des indicateurs de rendement connexes.

Indicateur de rendement	Résultats de l'exercice écoulé 2015	Exercices antérieurs	Résultats des exercices antérieurs
1. Perception des députés, déterminée par une enquête	Taux de satisfaction global de 90 %	2014 2012 2009 2008 2004	100 % 96 % 88 % 87 % 87 %
2. Perception des entités auditées, déterminée par une enquête	Taux de satisfaction global de 84 %	2014 2013 2012 2009 2007 2006	87 % 96 % 92 % 81 % 80 % 84 %
3. Pourcentage des recommandations des audits de performance acceptées et 4. Pourcentage des recommandations des audits de performance mises en œuvre	70 % des recommandations de 2011, 2012 et 2013 ont été mises en œuvre	2014	69 % des recommandations de 2010, 2011 et 2012 ont été mises en œuvre
5. Perception des employés, déterminée par une enquête	Aucune enquête menée en 2015	2012 2010 2007 2004	65 % 69 % 70 % 66 %
6. Achèvement des audits à temps	Taux de réussite global de 62 %	2014 2013 2012 2011	44 % 63 % 69 % 78 %
7. Utilisation de notre temps, l'accent étant mis sur le pourcentage de temps consacré aux travaux d'audit	Ventilation des heures de travail : • Audits des états financiers et de performance – 68 % • Perfectionnement professionnel et formation – 5 % • Administration et activités de soutien du Bureau – 27 %	2014 2013 2012 2011 2010 2009	69 %, 6 %, 25 % 68 %, 9 %, 23 % 66 %, 8 %, 26 % 63 %, 7 %, 30 % 64 %, 9 %, 27 % 65 %, 8 %, 27 %
8. Coût de nos audits relié au personnel	1 321 000 \$ représentent le coût annuel approximatif relié au personnel de nos projets d'audit important suivants :	2014	1 380 000 \$
	* Projets d'audit de performance 423 000 \$	2014	479 000 \$
	* Audits des états financiers :		
	• Province du Nouveau-Brunswick 402 000 \$	2014	348 000 \$
	• Organismes de la Couronne 354 000 \$	2014	367 000 \$
	• Réclamations de frais partagés 44 000 \$	2014	87 000 \$
	* Préparation du rapport annuel 98 000 \$	2014	99 000 \$

## Mesures de rendement – Points saillants

### *Enquête auprès des députés*

Les résultats de notre enquête auprès des membres du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne montrent un taux de satisfaction de 90 %. En général, nos travaux semblent répondre à leurs besoins et il appert qu'ils leur sont utiles dans leur rôle de responsabiliser les ministères et les organismes de la Couronne. Comme ce résultat représente une baisse par rapport au taux de satisfaction de 100 % de l'exercice précédent, nous poursuivons nos travaux auprès des comités et mettrons l'accent sur des stratégies de communication stratégiques améliorées comme le souligne notre plan stratégique.

### *Enquête auprès des entités auditées*

Notre taux de satisfaction des entités auditées a baissé légèrement, passant de 87 % en 2014 à 84 % en 2015. Un thème clé émanant de notre enquête auprès des entités auditées est que ces dernières apprécieraient que nos rapports soient publiés plus rapidement. Bien que certains aspects de cette préoccupation échappent à notre contrôle en raison des contraintes de nos ressources financières et humaines, nous continuerons à répondre à ce souci en continuant à publier nos rapports plus souvent qu'une fois par année.

### *Acceptation et mise en œuvre des recommandations formulées dans les exercices antérieurs*

Notre taux de recommandations acceptées et mises en œuvre a progressé légèrement, passant de 69 % dans notre rapport de 2014 à 70 % en 2015. Ce taux de mise en œuvre est stable, mais bien loin de notre objectif de 100 %. Prière de se reporter au chapitre 4 du volume IV de notre rapport de 2015 pour de plus amples informations sur la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs ou consulter notre site Web à [www.agnb-vgnb.ca](http://www.agnb-vgnb.ca). Afin de faciliter les travaux des comités, nous avons ajouté dans notre site Web un « tableau d'avancement » pour être en mesure de montrer la rapidité avec laquelle les ministères répondent à nos recommandations.

### *Enquête sur la perception des employés*

Nous menons périodiquement une enquête sur la perception de nos employés visant à obtenir leur rétroaction sur la qualité de vie au travail, la communication et le développement de carrière. Nous effectuerons encore cette enquête en 2016 afin d'obtenir des renseignements actualisés et nous nous engageons à apporter des améliorations où ceci est possible afin d'augmenter le niveau de satisfaction de notre personnel dans notre environnement de travail.

### *Achèvement des audits à temps*

Nous sommes heureux de constater une augmentation dans le pourcentage d'achèvement de nos audits à temps, passant de 44 % dans notre rapport de 2014 à 62 % en 2015; néanmoins, nous n'avons pas encore atteint notre objectif de 100 %. Une des forces de notre bureau est d'être un fournisseur de services d'audit à faible coût pour le gouvernement. Notre petit bureau a été mis à l'épreuve avec des demandes sans cesse croissantes de questions complexes dans le cadre d'audits importants (p. ex. la province du Nouveau-Brunswick), des échéanciers plus rigoureux et des nouveaux audits. Tandis que certains facteurs étaient hors de notre contrôle, dont un roulement de personnel qui s'est soldé par des postes vacants difficiles à pourvoir, nous nous engageons à améliorer ce pourcentage à l'avenir. Nous le ferons en

mettant en œuvre notre nouveau plan stratégique, en concentrant les travaux du Bureau dans les domaines qui apportent la plus grande valeur à nos parties intéressées et en harmonisant en conséquence notre calendrier des travaux.

### *Utilisation de notre temps et coût des audits relié au personnel*

Par suite de la concentration du Bureau en 2014-2015 sur des initiatives de planification stratégique et de la mise à jour de notre *Loi*, le pourcentage de temps consacré aux activités administratives et de soutien ont légèrement augmenté cet exercice.

En outre, en raison des questions complexes au sujet de la comptabilisation des régimes de retraite, les coûts liés au personnel pour l'audit de la province du Nouveau-Brunswick se sont accrus. Le coût du personnel pour les audits de performance a baissé à cause du roulement de personnel et des postes vacants imprévus. Également, le Bureau a audité moins de réclamations de frais partagés et, par conséquent, le temps qui y a été consacré a diminué.

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du Bureau

### Nicholson & Beaumont

Comptables agréés

328, rue King  
CP 1051  
Fredericton, NB  
E3B 5C2

Tél. (506) 458-9815  
(506) 458-1599  
Télec. (506) 459-7575

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

##### Au président de l'Assemblée législative

##### Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

##### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

##### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
Le 17 juin 2015

Comptables professionnels agréés

## État de la situation financière

31 mars 2015

	2015	2014
<b>Actifs financiers</b>		
Petite caisse	50 \$	50 \$
Avance de fonds de roulement (note 4)	64 367	202 623
Créances	105 941	2 021
Recouvrements constatés à recevoir	36 378	71 684
	<u>206 736</u>	<u>276 378</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	147 265	227 604
Salaires et avantages à payer	68 887	61 389
	<u>216 152</u>	<u>288 993</u>
<b>Dettes nettes</b>	<u>(9 416)</u>	<u>(12 615)</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	9 416	12 615
<b>Excédent accumulé</b>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Veillez consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Bureau

*Kimi MacPherson*

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	Budget 2015	Réel 2015	Réel 2014
<b>Charges</b>			
Services du personnel	1 959 361	\$ 1 771 460	\$ 1 827 008
Autres services	293 689	361 204	393 412
Matériaux et fournitures	9 450	17 333	6 406
Immobilisations	15 500	43 026	11 280
	<u>2 278 000</u>	<u>\$ 2 193 023</u>	<u>\$ 2 238 106</u>
Recouvrements	<u>(200 000)</u>	<u>(187 187)</u>	<u>(199 567)</u>
	<u>2 078 000</u>	<u>\$ 2 005 836</u>	<u>\$ 2 038 539</u>
Apports du gouvernement (note 3)	<u>(2 078 000)</u>	<u>(2 005 836)</u>	<u>(2 038 539)</u>
Excédent/déficit	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>

## État des flux de trésorerie

### Exercice clos le 31 mars

	2015	2014
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (affectés aux) :</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (déficit) annuel	-	\$ -
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
(Augmentation) des créances	(103 920)	(2 021)
Diminution des charges payées d'avance	3 199	4 167
Diminution des recouvrements constatés à recevoir	35 306	10 260
(Diminution) des créditeurs et charges à payer	(80 339)	26 765
Augmentation des salaires et avantages à payer	7 498	5 670
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(138 256)	44 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	202 673	157 832
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	64 417	\$ 202 673
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par :</b>		
Petite caisse	50	\$ 50
Avance de fonds de roulement	64 367	202 623
	64 417	\$ 202 673

## État de la variation de la dette nette

### Exercice clos le 31 mars

	2015	2014
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(12 615)	\$ (16 782)
Excédent (déficit) annuel	-	-
Variation nette des charges payées d'avance	3 199	4 167
Dette nette à la clôture de l'exercice	(9 416)	\$ (12 615)

Veuillez consulter les notes afférentes aux états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

### 1. Nature des activités

Le Bureau du vérificateur général est un bureau de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Le Bureau n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices parce qu'il est une entité du secteur public. Le mandat et les pouvoirs du Bureau sont précisés dans la *Loi sur le vérificateur général*.

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- a) *Classement des actifs* – Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués des éléments d'actif acquis, construits ou développés qui ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes, mais sont utilisés pour fournir des services, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus. Les actifs non financiers du Bureau comprennent les charges payées d'avance.
- b) *Incertitude de mesure* – La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des recettes et des charges déclarés de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.
- c) *Recouvrements* – Le Bureau comptabilise les recouvrements de frais professionnels lorsqu'ils sont gagnés, notamment lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :
  - Les services sont rendus;
  - Il existe une preuve évidente d'une entente;
  - Les montants sont déterminés ou déterminables;
  - La capacité de recouvrement est raisonnablement sûre.
- d) *Taxe de vente harmonisée* – Le Bureau ne comptabilise pas la taxe de vente harmonisée (TVH) dans ses états financiers parce que la portion fédérale de la TVH payée est remboursée à la province du Nouveau-Brunswick, et la portion provinciale de la TVH n'est pas prélevée par la province auprès de ses propres entités.
- e) *Immobilisations corporelles* – Le Bureau a adopté la méthode de passer en charges les biens acquis qui ont une valeur individuelle de 10 000 \$ ou moins. Par conséquent, aucune immobilisation corporelle n'est comptabilisée ou amortie.

- f) *Trésorerie et équivalents de trésorerie* – La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la petite caisse du bureau et de l’avance de fonds de roulement.

### 3. Apports du gouvernement

Le Bureau est financé par des crédits budgétaires annuels qui sont approuvés par l’Assemblée législative. Le crédit représente des apports du gouvernement pour payer les charges du Bureau. En outre, le gouvernement rembourse certains frais liés aux salaires. Tout crédit non utilisé ne peut être reporté pour utilisation dans les exercices ultérieurs.

Budget 2014-2015, tel qu’approuvé	2 078 000 \$
Crédit non utilisé	<u>72 164</u>
Apports nets du gouvernement en 2014-2015	<u>2 005 836 \$</u>

### 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Comme plusieurs entités de la Couronne, le Bureau n’a pas de compte en banque distinct; il utilise plutôt le compte en banque de la province pour recevoir les fonds et payer les factures. Le chiffre d’avance de fonds de roulement représente le solde net des actifs moins les passifs du Bureau. Comme mentionné à la note 3, l’excédent ou le déficit en fin d’exercice se périmé et n’est pas reporté aux exercices ultérieurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2015	2014
Petite caisse	<u>50 \$</u>	<u>50 \$</u>
Avance de fonds de roulement	<u>64 367</u>	<u>202 623</u>
	<u>64 417 \$</u>	<u>202 673 \$</u>

### 5. Opérations entre apparentés

Le Bureau du vérificateur général est lié au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à ses ministères et organismes. Les sources de financement du Bureau sont constituées du paiement de ses charges par le gouvernement et du recouvrement de certains travaux d’audit effectués. Le Bureau recouvre des frais professionnels et effectue certains achats par l’intermédiaire d’autres ministères et organismes du gouvernement dans le cours normal de ses activités.

Le gouvernement fournit au Bureau des services de traduction et d’imprimerie et certains services de technologie de l’information dans le cours normal de ses activités, dont les coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers selon les montants établis dans des conditions de concurrence normale. Toutefois, le gouvernement fournit des espaces à bureaux, paye les honoraires de l’auditeur externe du Bureau et prend à sa charge la quote-part du Bureau au titre du coût de l’employeur pour les divers régimes de retraite; l’incidence de ces opérations n’a pas été calculée ni comptabilisée dans les présents états financiers.

### 6. Régimes d’avantages sociaux futurs

- a) *Régime de retraite* – En 2014, la province du Nouveau-Brunswick a modifié le Régime de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. L’ancien régime de retraite interentreprises à prestations déterminées a depuis été modifié en un régime à risques partagés, soit le Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, tous les employés permanent du Bureau du vérificateur général sont tenus de participer à ce nouveau régime. Le régime est financé par des cotisations des employés et du gouvernement. Le Bureau n’est pas responsable d’aucun passif non capitalisé du régime de retraite. Les coûts et le passif du Bureau relatifs à ce régime ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.
- b) *Régime d’indemnités de retraite* – Au cours des exercices antérieurs, la province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications à son régime d’indemnités de retraite auquel cas les membres de la direction et les employés non syndiqués du Bureau n’accumuleront plus de crédits pour les indemnités de retraite. On a offert aux employés qui participaient à ce programme le choix entre un paiement au lieu d’une indemnité de retraite ou, pour ceux qui avaient plus de cinq ans de service, une option pour reporter le paiement au moment de leur départ à la retraite. Au 31 mars 2015, les coûts et le passif du Bureau relatifs à ce régime sont limités aux employés qui ont choisi de reporter le paiement au moment de leur départ à la retraite. Ces montants ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

### 7. Instruments financiers

Les instruments financiers du Bureau sont constitués des créances, des recouvrements constatés à recevoir, de l’avance de fonds de roulement et des créditeurs et charges à payer. La direction est d’avis que le Bureau n’est pas exposé à un risque de taux d’intérêt, de change ou de crédit important provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable.